

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 07 avril 2022

n° 051-22 C

Objet : RD - Rapport sur la situation en matière de développement durable - Année 2021

- date de convocation le 01 avril 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi sept avril à dix-neuf heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, Université, Amphithéâtre 19000, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 51

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Claire Plateaux - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	Max Joly
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Marcel Ferrari

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 18

de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Jean-François Beccu à Michel Camoz - de Christèle Blambert à Brigitte Bochaton - de Stéphane Bochet à Jean-Marc Léoutre - de Vincent Boulnois à Jean-Marc Léoutre - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Alain Caraco à Marie Bénévise - de Michel Dyen à Brigitte Bochaton - de Philippe Ferrari à Jean-Pierre Fressoz - de Hervé Ferroud-Plattet à Serge Tichkiewitch - de Alain Gaget à Pascal Mithieux - de Hélène Jacquemin à Philippe Gamen - de Laïla Karoui à Aloïs Chassot - de Gaëtan Pauchet à Aurélie Le Meur - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Emilio Pla Díaz à Franck Morat - de Dominique Pommat à Corine Wolff - de Thierry Tournier à Christian Berthomier

conseillers excusés : 13

Frédéric Bret - Jean-Pierre Casazza - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - James Hallay - Martine Lambert - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alain Thieffénat - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 07 avril 2022

délibération n° 051-22 C

objet **RD - Rapport sur la situation en matière de développement durable - Année 2021**

Aurélié Le Meur, vice-présidente chargée de la transition écologique et du développement durable, rappelle que l'article L.2311-1-1 du code général des collectivités territoriales soumet les EPCI de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget ou lors de la tenue du débat d'orientations budgétaires, d'un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Le rapport doit permettre de rendre compte de la politique locale et de l'engagement de développement durable dans l'action locale. Il est structuré en deux parties, l'une consacrée aux pratiques et activités internes à la collectivité et l'autre aux politiques territoriales, et doit analyser les impacts de chacune des actions, politiques et programmes au regard des cinq finalités à poursuivre en matière de développement durable :

- lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère,
- préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources,
- permettre l'épanouissement de tous les êtres humains,
- assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- fonder des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le rapport en matière de développement durable de Grand Chambéry pour l'année 2021 est construit en trois parties :

- actions en matière de transition écologique et de développement durable à l'échelle du territoire : évaluation de la mise en œuvre du PCAET sur la base des indicateurs clés et des indicateurs phares collectés et analysés sur l'année 2020,
- éco-exemplarité de la collectivité à travers le déploiement de ses compétences obligatoires et facultatives : suivi annuel Cit'ergie des compétences de la collectivité dans six domaines impactant les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et la qualité de l'air sur la base de l'auto-évaluation des indicateurs 2020,
- bilan des émissions de gaz à effet de serre : identification des émissions directement ou indirectement liées au fonctionnement de la collectivité, sur lesquelles elle peut agir, sur la base des consommations énergétiques 2019.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu l'article L.2311-1-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 199-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 portant approbation du Plan climat-air-énergie territorial de Grand Chambéry,

Vu l'avis du comité de pilotage PCAET / Cit'ergie du 30 septembre 2021,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : prend acte du rapport sur la situation en matière de développement durable de Grand Chambéry pour l'année 2021.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte : 051-22 C

Objet de l'acte : RD - Rapport sur la situation en matière de développement durable
- Année 2021

Thème Préfecture : 8 - Domaines de competences par themes 8 - Environnement

Date de l'acte : 14 avril 2022

Annexe(s) : Rapport

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220414-lmc1H27159H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27159H1

Date de transmission en Préfecture : 14 avril 2022

Date de réception en Préfecture : 14 avril 2022

Publication : jeudi 14 avril 2022